



Lots libres de constructeurs & PLU logements sociaux

Par **Vmich**, le **29/09/2014 à 16:30**

Bonjour,rrnrnJe souhaite viabiliser ma parcelle (en zone constructible), la diviser et vendre 7 lots libres de constructeur, c'est à dire vendre les terrains non construits mais viabilisés.rrnrnLe PLU de ma commune impose d'avoir 30% de logements sociaux et en ce qui concerne les opérations de plus de 5 logements.rrnrnMon problème c'est que je ne vend pas des logements mais des terrains viabilisés sans construction.rrnrnSuis je donc soumis au quotas de logements sociaux du PLU ? rnSinon à quel article du code de l'urbanisme ou de quelle jurisprudence puis je m'appuyer pour déposer le permis d'aménager dans les meilleures conditions. rnrnJe vous remercie de vos bons conseils.

Par **goofyto8**, le **29/09/2014 à 16:38**

A partir du moment où vous ne construisez pas, mais vous vendez seulement des terrains, vous n'êtes pas concerné par la disposition sur les logements sociaux.

Par **Vmich**, le **29/09/2014 à 16:45**

Bonjour,rrnrnJe vous remercie pour les infos, avez vous un texte voir une référence du code de l'urbanisme (ou autre) qui permettrait de valider ce point ? rnrnJe vous remercie.